Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 22

Rubrik: Programme des connaissances civiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROGRAMME DES CONNAISSANCES CIVIQUES

A la demande de la conférence des instituteurs de la Gruyère, nous reproduisons ci-après le programme fédéral des connaissances civiques, d'après lequel se font les examens pédagogiques des recrues militaires.

Connaissances civiques.

Remarque. — La branche *connaissances civiques*, dans les examens de recrues, comprend la *géographie*, l'*histoire* et ce que nous appelons communément l'*instruction civique*. Ces trois branches ne donnent lieu qu'à une seule note, dont voici la signification, d'après le règlement fédéral des examens :

Note 1 : Connaissance de la carte de la Suisse et points principaux de l'histoire suisse et de la constitution, exposés correctement.

Note 2 : Réponses satisfaisantes à quelques questions un peu difficiles dans ces trois domaines.

Note 3 : Connaissance de quelques faits ou de noms sur l'histoire et la géographie.

Note 4 : Réponse à quelques questions élémentaires sur la géographie du pays.

Note 5 : Ignorance totale en ces domaines.

Un mot d'avertissement.

La plupart des jeunes gens qui se préparent à subir l'examen pédagogique des recrues ignorent les procédés employés par les experts, de là une certaine hésitation qui nuit à leurs réponses.

Nous croyons donc être utiles à quantité de jeunes gens, en leur exposant les principes fondamentaux sur lesquels se basent les experts pédagogiques pour asseoir leurs appréciations.

1° Les questions concernant les connaissances doivent être graduées à la façon de cercles concentriques dont chacun correspond à la note à donner.

Lorsque l'expert constate qu'un sujet d'un ordre inférieur est connu à fond, on aborde le champ immédiatement supérieur et on le développe judicieusement.

2° *Très souvent* il arrive que cet examen peut se rattacher au morceau de lecture. Les questions ne doivent pas être détachées, ni faites au hasard, mais autant que possible elles doivent être reliées entre elles afin que les questions de géographie, d'histoire et d'instruction civique présentent un ensemble complet.

3° Les notes obtenues pour la lecture et la composition guident l'examinateur dans le choix des questions à poser pour les connaissances civiques.

PROGRAMME DES CONNAISSANCES CIVIQUES

	Géographie	Histoire	Instruction civique
Note IV	A) *Domicile et ses environs :* Hauteurs, eaux ; occupations des habitants ; produits du sol. Localités voisines. B) *Le district et le canton :* Chef-lieu. Nombre des cantons, nombre de quelques-uns d'entre eux, de quelques villes, montagnes, rivières et lacs. C) *Intelligence élémentaire de la carte :* Montrer des montagnes, cours d'eau, lacs, glaciers, localités, frontières, chemins de fer, routes, etc. — Les 4 points cardinaux.	A) *Nommer quelques hommes célèbres :* Rodolphe de Habsbourg, Tell, les 3 hommes du Grütli, Winkelried, Wengi, Nicolas de Flüe, Davel, etc. B) *Nommer quelques batailles* livrées par les Confédérés pour leur indépendance : Morgarten, Laupen, Sempach, Næfels, Grandson, Morat, etc. Questions très simples sur ces batailles.	A) *Idée générale sur la commune.* B) *Noms des principales autorités communales.* C) La Suisse est-elle une république ou une monarchie ? L'examiné comprend-il la nécessité du service militaire, des impôts et l'importance du droit de vote ?
Note III	A) *Orientation avec la carte :* Limites de la Suisse et des cantons. B) Quelques mots sur *les Alpes, le Jura* et *le Plateau.* Noms des cantons situés dans ces régions. Principales chaînes de montagnes avec quelques sommets. Principaux cours d'eau et lacs. Les 22 cantons et leurs chefs-lieux. Cantons qui élèvent beaucoup de bétail. Cantons industriels. C) Connaissance plus approfondie du *district et du canton du domicile.* Districts et cantons voisins.	A) *Alliance des 3 cantons primitifs.* B) *Guerres d'indépendance,* avec quelques notions générales. C) Idées générales sur quelques-uns des grands évènements, ou personnages importants de notre histoire : Waldmann, La Réforme, Le Sonderbund, Davel, etc. D) Noms des cantons fondateurs. Nommer les cantons de l'ancienne Confédération (8 cantons).	A) *Forme du gouvernement.* B) *Principaux droits et devoirs du citoyen :* vote, service militaire, impôts. C) Indiquer les *principales autorités* de la commune, du district, du canton et de la Confédération. Dire par qui elles sont nommées, où elles s'assemblent, quelques-unes de leurs principales attributions.
Note II	A) *Orientation suffisante sur la carte muette.* B) Montrer les chaînes *des Alpes* avec	A) *Formation de la Confédération de 1291 à 1815.* Entrée successive des cantons et évènements y relatifs (p. ex. Fribourg et	A) *Constitution fédérale de 1874.* Connaissance des points essentiels de cette constitution : Organisation militaire, postes, télé-

Note II	leurs massifs principaux : Gothard, Cervin, Mont-Rose, Jungfrau, Sentis, Bernina, etc. — *Le Jura :* Dôle, Mont-Tendre, Chasseron, Chasseral, etc. C) *Les grands bassins* de fleuves et leur configuration. — Principaux cours d'eau et quelques-uns de leurs affluents. Rhin : Rhin postérieur, Plessur, Landquart, Thur, Aar, Birse. — Aar : Sarine, Thièle (Broye), Grande Emme, Reuss, Limmat. D) *Localités importantes dans chaque canton :* Vevey, Carouge, Chaux-de-Fonds, Bienne, Thoune, Olten, Baden, Winterthour, Rapperswyl, Davos, Locarno, Lugano, etc. E) *Principales occupations des habitants.* — Industries. — Animaux domestiques, plantes utiles, minéraux importants que l'on rencontre dans le canton. F) *Commerce :* Chemins de fer, bateaux à vapeur, routes, passages alpestres, postes, télégraphes, etc. G) Population, langue, religion.	Soleure après les guerres de Bourgogne ; Schaffhouse et Bâle après les guerres de Souabe, etc.) Confédération des 3, 8, 13 et 19 cantons. B) Quelques *faits importants depuis la guerre de Souabe :* Service mercenaire, guerres de Cappel, de Villmergen, des Paysans. Invasion des Français. Chute de l'ancienne Confédération. Guerre du Sonderbund. Diète. *N.-B.* — Les faits antérieurs à 1291 ou postérieurs à 1798 ne sont pas exigés *avec détails* pour l'obtention de cette note.	graphes, péages, monnaies, poids et mesures, alcool. *Recettes et dépenses* de la Confédération. *Libertés :* culte, vote, industrie, commerce, domicile, presse, établissement. *Autorités fédérales :* Assemblée fédérale, Conseil fédéral et Tribunal fédéral. — Leurs principales attributions. B) *Autorités cantonales et communales.* C) *Droits et devoirs du citoyen suisse.*
Note I	A) *Situation géographique et économique de la Suisse,* comparée à celle des autres pays de l'Europe. Commerce : exportation, importation. Comparaison entre les divers cantons au point de vue de l'étendue, du chiffre de population, du climat, des productions, de la configuration du sol, etc. Comparaisons entre les diverses chaînes de montagnes, vallées, rivières, lacs, etc. B) *Intelligence exacte de la carte muette :* Description détaillée d'un canton, du bassin d'une rivière, d'une chaîne de montagne. Moyens de communication entre les cantons. Itinéraires.	A) Quelques questions sur la *période antérieure à 1291 :* Lacustres, domination romaine, invasion des Barbares, établissement des Germains, organisation féodale, Charlemagne, Fondation de Fribourg et de Berne, Maison de Savoie, Maison de Habsbourg. B) *Guerres de conquêtes :* Argovie, Tessin, Thurgovie, Vaud, etc. C) *Luttes des campagnes pour l'égalité :* Guerre des paysans ; Davel, Henzi, Chenaux, etc. Événements principaux de 1798 à 1874 et de 1874 à nos jours. Acte de médiation. Causes et conséquences des principaux événements de notre histoire.	A) Connaissance satisfaisante des dispositions générales de la *Constitution fédérale* et de la *Constitution cantonale.* B) *Pouvoirs* législatif, exécutif et judiciaire au fédéral, au cantonal et au communal. C) *Droits et devoirs* de la Confédération, des cantons et des citoyens suisses. Referendum. Droit d'initiative. *Constitution fédérale de 1848 :* modifications essentielles introduites par elle dans nos institutions. *N.-B.* — Le texte des Constitutions fédérale et cantonale n'est pas exigé.

4° Ce n'est pas le nombre des questions qui détermine la note; le degré de compréhension, le raisonnement, ont une bien plus grande importance. Il sera donc nécessaire, surtout s'il s'agit des notes supérieures, d'exiger un exposé correct et exact.

5° L'expert envisage la recrue, non comme un écolier, mais comme un citoyen arrivé à l'âge de faire son service militaire et d'entrer en possession de ses droits civiques.

On évite donc, dans l'examen des connaissances civiques, par exemple, les détails subtils ou les définitions scientifiques et l'on s'en tient aux connaissances populaires générales données par l'école primaire et l'école complémentaire, et développées par le travail personnel, les lectures et les expériences de la recrue.

6° Si les données statistiques, le chiffre des populations, la hauteur des montagnes, les dates historiques ont leur réelle valeur et une grande importance, on n'en tient pas compte pour les notes du degré inférieur, elles n'influent que rarement sur les notes supérieures. On accepte comme suffisantes les réponses suivantes : la population de la Suisse est de 3 millions d'habitants environ. Les plus hauts sommets des Alpes dépassent 4,000 mètres, les Alpes moyennes atteignent 2,500 m. et le Jura s'élève à 1,500 mètres C'est dans le XIVme siècle qu'ont eu lieu les principales guerres d'indépendance; dans le XVme siècle, les glorieuses guerres de Bourgogne et de Souabe, ainsi que les premières guerres civiles; dans le XVIme siècle, la Réforme, etc.

Pour bien comprendre ce qui précède, MM. les instituteurs pourront consulter le *Jeune citoyen*, qui donne des exemples d'examens faits d'après les principes qui viennent d'être exposés.

BIBLIOGRAPHIES

I

La science des procédés dans l'enseignement et l'éducation professionnelle des maîtres, par T. Mirguet, directeur de l'Ecole normale de Huy (Belgique), rédacteur en chef de l'*Ecole nationale*. — Bruxelles, chez B. Weissenbruch, éditeur.

Dans une brochure de 20 pages, M. Mirguet a trouvé le moyen de nous dire de très bonnes choses en peu de mots, ce qui, à notre époque, est déjà un mérite qu'il n'est pas inutile de relever. M. le Directeur de l'Ecole normale de Huy ne se contente pas des maîtres instruits, consciencieux et dévoués, il veut encore des maîtres qui connaissent parfaitement la méthodologie pratique de leurs cours.